



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Octobre 2023

Délibération n°2023092

Date de convocation : 03/10/2023

Membres en exercice : 29

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 12/10/2023

L'an deux mille-vingt-un et le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire.

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjointes, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Jérôme DEMOTIER, Alain CHAZOT, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrène PRIANO-LAFONT, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Paul CHRISTIN pouvoir à Jérôme DEMOTIER

Julien LENZI pouvoir à Caroline FAYOL

Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET

Benjamin VALERIAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL

Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN

Xavier MOUREAU pouvoir à Alexandra CAMBON

Laurent ABADIE pouvoir à Marie SABBATINI

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN

Absents :

Catherine ZDYB

François-Nicolas LEFEVRE

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON



BUDGET / PARTICIPATION 2023 – ECOLE PRIVEE NOTRE DAME

La délibération 2023-043 prise en séance du 11 avril 2023 et rendue exécutoire le 13/04/2023 fixait le montant des subventions attribué aux associations et autres personnes privées.

La subvention allouée à l'école privée était de 100 000 €

La somme votée dans le budget 2023 pour la participation à l'école Notre-Dame est de 103 000 euros.

Afin de ne pas mettre en difficulté la situation financière de l'école Notre Dame et de se mettre en conformité avec le vote du budget, il est proposé à l'assemblée délibérante de leur verser une subvention complémentaire de 3 000 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2184 00398-20231011-DCM2023092-

BENEFICIAIRE	MONTANT SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2023
ECOLE NOTRE DAME	3 000 €

Le conseil municipal ayant ouï l'exposé de la Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire à l'école Notre Dame pour un montant de 3 000 €
- **DIT** que ces crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2023 de la commune

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée e-legaite.com

99_DE-984-2184 00398-20231011-DCM2023092-